



***TRANSPORTS BRANGEON – SAINT MACLOU
Demande d'Autorisation Environnementale***

***Notice de présentation des activités
Evaluation des impacts sur l'environnement***

Août 2017

BRANGEON
Transports et logistique

**7 Route de Montjean • CS 80046 • 49620 La Pommeraye
Tél. 02 41 72 11 55 • Fax 02 41 72 40 59
transport@brangeon.fr • www.brangeon.fr**

Table des matières

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE	3
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
2.1 Localisation.....	4
2.2 Urbanisme	5
2.3 Historique.....	5
2.4 Configuration	5
3. SITUATION ADMINISTRATIVE.....	5
3.1 Situation actuelle.....	5
3.2 Situation prévisionnelle	6
4. PRESENTATION DES ACTIVITES	8
4.1 Stockage et transit de conteneurs maritimes.....	8
4.2 Remplissage de conteneurs maritimes	8
4.3 Entrepôt de stockage	9
4.4 Regroupement de déchets non-dangereux	10
5. NOTICE D'IMPACT	12
5.1 Eau	12
5.2 Sols.....	12
5.3 Air	13
5.4 Milieux naturels protégés	13
5.5 Bruit	13
5.6 Impact visuel.....	13
5.7 Déchets.....	14
5.8 Transports.....	14
5.9 Conclusion	14

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

La société **TRANSPORTS BRANGEON**, filiale du groupe BRANGEON, exploite depuis 2007 une plateforme logistique sur la commune de SAINT MACLOU (27).

L'exploitation de ce site est autorisée par plusieurs récépissés de Déclaration et par un arrêté d'Enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'établissement a ensuite développé une activité de stockage de plaquettes de bois (biocombustible pour l'alimentation de chaufferies), de regroupement de déchets non dangereux, ainsi que de transvasement de sous-produits animaux (remplissage de farines animales dans des conteneurs). Ces activités étaient autorisées sous le régime de la Déclaration.

Suite au développement de ces prestations, les quantités stockées relèvent désormais du régime de l'Autorisation.

Par ailleurs, la DREAL a procédé à une visite d'inspection du site le 1^{er} février 2017. Un dépassement des capacités de stockage autorisées a été constaté lors de cette visite.

Par une mise en demeure du 15 mars 2017 (arrêté n°D1/B1/17/429), **TRANSPORTS BRANGEON** est tenu de régulariser sa situation administrative.

Ce dossier constitue donc la demande de régularisation administrative du site (**demande d'autorisation environnementale** au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement).

Cette demande d'autorisation est établie conformément aux articles L.511 à L.517 du livre V du Code de l'Environnement et aux articles R.512-2 à R.512-9 de ce code. Elle prend en compte l'ensemble des activités réalisées sur ce site (logistique et transit de déchets).

La réalisation de la demande d'Autorisation Environnementale est réalisée par la société **ETUDES • CONSEIL • ENVIRONNEMENT**, en étroite collaboration avec **TRANSPORTS BRANGEON**.



**ETUDES • CONSEIL
ENVIRONNEMENT**

ETUDES • CONSEIL • ENVIRONNEMENT

☎ 02 99 72 17 31

23, rue Notre Dame – 35 600 REDON

Rédacteur de l'étude : Julien GUYONNET

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Localisation

Le site exploité par **TRANSPORTS BRANGEON** est localisé dans la Zone Industrielle de *la Campagne du Mont*, *Route des Industries*, à 1 km au Sud-Ouest du bourg de SAINT MACLOU. La commune de SAINT MACLOU est localisée à 35 km au Sud-Ouest du HAVRE et à 65 km au Nord-Est de CAEN.



Localisation générale du site

L'établissement est localisé en partie Sud de la Zone Industrielle. L'environnement aux alentours du site est composé des éléments suivants :

- Nord : route *des Industriels* et établissements industriels de la ZI (fabrication de granulés de bois, production de menuiseries métalliques, dépannage automobile, ...),
- Est : établissements industriels et artisanaux (transports et logistique, négoce de matériaux, scierie industrielle) et de terrains agricoles,
- Sud et Ouest : terrains agricoles.

Les plus proches habitations sont localisées à :

- 120 m à l'Est,
- 150 m au Sud,
- 450 m à l'Ouest.

L'établissement présente une emprise totale de **112 116 m²**. L'ensemble du site est aménagé, aucune extension ou création de bâtiment n'est prévue.

2.2 Urbanisme

Les aménagements sur la commune de SAINT MACLOU sont régis par le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), approuvé le 22 mai 1992.

Selon le P.O.S., l'entreprise est localisée en zone **1NAz**, correspondant à un secteur destiné à l'accueil d'activités industrielles, artisanales ou tertiaires.

Aucune construction ou extension de bâtiment n'est prévue.

2.3 Historique

Le site a été aménagé par **TRANSPORTS BRANGEON** entre 2007 et 2015 (extension progressive des plateformes de stockage).

Ces terrains correspondaient auparavant à des terrains agricoles.

2.4 Configuration

L'ensemble du site (11,2 ha) est entièrement imperméabilisé (hormis les plantations périphériques).

L'établissement compte deux bâtiments de stockage (un entrepôt de 6 300 m² et un barnum de 2 500 m²) ainsi qu'un bâtiment dédié au retournement et remplissage des conteneurs (1 400 m²).

Les plateformes extérieures sont majoritairement dédiées aux zones de stockage des conteneurs et des voies de circulation.

La surface affectée à l'activité de regroupement de déchets représente environ 12 000 m².

3. SITUATION ADMINISTRATIVE

3.1 Situation actuelle

L'exploitation de ce site est autorisée par les documents suivants :

- Récépissé de Déclaration du 9 juin 2010,
- L'arrêté préfectoral d'Enregistrement du 11 février 2013,
- Récépissé de Déclaration du 5 mai 2013.

La synthèse des rubriques mentionnées par ces documents est présentée dans le tableau suivant.

RUBRIQUE NOMENCLATURE	DESIGNATION DE L'ACTIVITE	CLASSEMENT
Récépissé de déclaration du 9 juin 2010		
1434.1	Remplissage de liquides inflammables	Déclaration
2663.2°.b	Stockage de matières plastiques	Déclaration
2713	Stockage de déchets métalliques	Déclaration
2714	Stockage de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques et bois	Déclaration
Arrêté d'enregistrement du 11 février 2013		
2662	Stockage de polymères	Enregistrement
2663.2°	Stockage de matières plastiques	Enregistrement
Récépissé de déclaration du 5 mai 2013		
1532	Dépôt de bois	Déclaration
2260.2°	Broyage de substances végétales	Déclaration
2791	Broyage de déchets de bois	Déclaration

L'activité menée entre 2007 et 2013 correspondait uniquement à une plateforme logistique de transit de conteneurs maritimes. Cette activité n'est pas soumise à la réglementation des installations classées.

3.2 Situation prévisionnelle

Le développement des activités de regroupement et traitement de déchets non dangereux nécessite une augmentation des capacités de stockage et de traitement (objet de la demande d'autorisation environnementale).

Le classement actualisé de l'établissement est présenté ci-dessous (volumes déclarés dans la demande d'autorisation environnementale).

L'établissement n'est pas visé par les rubriques IED et SEVESO 3.

DESIGNATION DE L'ACTIVITE	Rubrique Nomenclature	Caractéristiques de l'installation	Classement (A,D,NC)
Activités soumises à Autorisation			
Regroupement de déchets métalliques non dangereux	2713	Surface totale des zones de stockage de 2 500 m²	A
Regroupement de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles et bois	2714	Le volume de déchets non dangereux susceptible d'être présent dans l'installation s'élève à 3 500 m³ .	A
Regroupement de déchets non dangereux, non inertes	2716	Regroupement de déchets non dangereux non inertes (Déchets d'ameublement de type rembourrés), la capacité de stockage étant de 3 800 m³ .	A
Dépôt de sous-produits animaux	2731	Stockage temporaire de sous-produits animaux de catégorie 3 (aliments pour animaux, amendement organique). La capacité de stockage s'élève à 200 tonnes .	A
Installation de traitement de déchets non dangereux	2791	Opérations ponctuelles de broyage de déchets non dangereux (rembourrés issus des déchets d'ameublement), la capacité du broyeur s'élevant à 70 t/j .	A

Par ailleurs, le site est soumis à Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature "Loi sur l'Eau" (Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface collectée étant comprise entre 1 et 20 ha).

4. PRESENTATION DES ACTIVITES

L'activité principale de l'établissement correspond à une plateforme logistique (stockage et remplissage de conteneurs maritimes et entrepôt logistique). Des activités complémentaires de stockage de plaquettes de bois et de regroupement de déchets banals se sont également développées depuis 2013.

4.1 Stockage et transit de conteneurs maritimes

TRANSPORTS BRANGEON exploite depuis 2007 une plateforme logistique de transit de conteneurs maritimes.

Ces conteneurs, qui proviennent ou rejoignent principalement le port du HAVRE, sont stockés temporairement sur le site avant d'être transportés principalement par les camions de **TRANSPORTS BRANGEON**.

L'ensemble des plateformes de stockage et des voies de circulation est imperméabilisé.

Les matériaux entreposés dans les conteneurs correspondent à des produits et des marchandises d'import-export, dont le contenu n'est pas connu (conteneurs scellés).

A leur arrivée, les conteneurs sont pesés à l'aide d'un pont bascule et identifiés (passage par le local d'accueil).

Au niveau de la zone de déchargement, les conteneurs sont repris par des dispositifs spécifiques de levage, qui les orientent directement vers l'emplacement de stockage réservé.

Le stockage est limité à 3 hauteurs (soit environ 7,5 mètres).

L'établissement dispose d'une capacité de stockage d'environ 700 emplacements (hauteur de stockage variant de 1 à 3 conteneurs).

Environ 80 % des expéditions sont effectuées vers le port du HAVRE et 20 % directement vers les clients.

4.2 Remplissage de conteneurs maritimes

Afin d'optimiser au maximum le volume utile des conteneurs, **TRANSPORT BRANGEON** a mis en place, dans un bâtiment spécifique, un dispositif de retournement des conteneurs (basculeur) afin de pouvoir les remplir par le haut.

Le remplissage peut être réalisé :

- à l'aide d'une pelle à grappin (pour les matériaux en vrac stockés sur la plateforme béton),
- à partir de silos de stockage pour les produits de type céréales. Un système de tapis roulants et d'élévateur à godet permet de récupérer les matériaux sous les silos, puis de les orienter vers les conteneurs,
- en remplissage direct à partir d'une canalisation dédiée pour l'urée.

Le bâtiment basculeur dispose de 16 silos de stockage de 110 m³, et d'une plateforme bétonnée de 350 m².

4.3 Entrepôt de stockage

Un bâtiment de 6 300 m² est dédié à :

- du stockage de matériaux en racks (surface de 6 300 m² séparée en deux cellules),
- l'accueil des services administratifs (bureaux et locaux sociaux représentant 40 m²).

Les matériaux stockés dans ce bâtiment sont :

- cellule Ouest (3 150 m²) : palettes filmées contenant des big-bags vides (matières plastiques). Ces éléments sont stockés sur des racks (hauteur maximale de stockage de 10 m).
- cellule Est (3 110 m²) : grande majorité de big-bags vides, ainsi qu'une part de produits divers à destination des centres commerciaux (conserves, sable, ...).

Dans chaque partie Sud des cellules, une zone d'environ 400 m² est dédiée à la réception et à l'expédition des marchandises, ainsi qu'à l'entreposage et à la charge des transpalettes.

Les capacités de stockage du bâtiment sont les suivantes :

- matières plastiques : 6 000 m³,
- produits divers et variables (sable, épicerie, matériel agricole, ...) : 1 000 m³.



Photographies de l'entrepôt de stockage

Un barnum de 2 500 m² accueille également des matériaux stockés en vrac (stocks sur palettes au sol).

Les produits actuellement entreposés correspondent à de la lysine (produit en poudre pour la fabrication d'alimentation animale), des produits de nutrition animale et du papier (palettes de rames de papier).

La capacité maximale de stockage dans ce barnum s'élève à 4 500 m³.

4.4 Regroupement de déchets non-dangereux

TRANSPORTS BRANGEON a développé une activité complémentaire de regroupement et traitement de déchets non dangereux.

Les types de matériaux présents sur le site sont les suivants :

- Déchets non dangereux en mélange,
- Déchets métalliques.

Tous ces déchets sont transportés par les camions de **TRANSPORTS BRANGEON**, ou par des prestataires extérieurs (pas d'apports de particuliers ou artisans).

⇒ **Déchets métalliques**

Ces matériaux sont entreposés sur une plateforme béton, dans des cases spécifiques (chaque case correspondant à une nature de matériaux). Ces cases sont délimitées par des cloisons métalliques d'une hauteur de 3 m.

Une fois les volumes entreposés suffisants, les matériaux sont ensuite évacués vers différents établissements spécialisés pour valorisation.

La surface totale des différentes zones de stockage de déchets métalliques représente 2 500 m².

Il n'y a pas d'activités de cisailage, broyage ou découpe au chalumeau réalisées sur le site.

⇒ **Déchets non dangereux en mélange**

Actuellement, ces déchets correspondent principalement à deux natures de matériaux (tri effectué en amont de l'apport sur le site) :

- Rembourrés : matelas, mousses de sièges, coussins, ...
- Déchets plastiques de mobilier : chaises, table, mobilier plastique divers ...

Ces matériaux sont entreposés dans une zone spécifique, sur dalle béton. Pour les matériaux plastiques, il s'agit uniquement de stockage, il n'y a pas d'opération réalisée sur ces matériaux.

Les déchets de rembourrés présentant un volume important, un broyage de ces matériaux est réalisé pour optimiser les volumes expédiés vers les établissements de valorisation.

Les campagnes de broyage durent environ une semaine. Il y a quelques campagnes de broyage par an ; le nombre de campagnes varie en fonction des besoins.

Le broyage est assuré par des opérateurs de la société FERS (filiale du groupe BRANGEON), spécialisée dans la gestion et le traitement de déchets. Le type de broyeur utilisé correspond à un broyeur mobile, utilisé sur les autres sites du groupe.

Les éléments broyés sont repris et stockés sous deux auvents couverts de 150 m² chacun. Les auvents sont délimités sur 3 faces par des murs en blocs béton d'une hauteur de 4 m (parois coupe-feu).



Stockage de déchets non dangereux (rembourrés)



Stockage de déchets métalliques

5. NOTICE D'IMPACT

Ce chapitre a pour objectif de présenter les impacts potentiels des activités sur l'environnement, ainsi que les mesures de prévention mises en place.

5.1 Eau

Les activités de l'établissement ne sont pas à l'origine d'une production d'eaux usées industrielles. Les seules eaux usées générées proviennent des sanitaires (rejetées au réseau d'assainissement communal) et aux effluents de l'aire de lavage.

De même, la consommation d'eau potable est limitée aux usages sanitaires et au fonctionnement de l'aire de lavage (nettoyage par jet haute pression).

L'ensemble des eaux pluviales est collecté et dirigé vers plusieurs bassins d'infiltration (plateforme présentant différentes pentes d'écoulement), dimensionnés sur la base d'une pluie centennale. Chaque bassin est équipé en amont :

- de séparateurs à hydrocarbures, présentant des capacités de traitement adaptées aux surfaces collectées. Ces équipements sont vidés chaque année par un prestataire spécialisé. La station de distribution de carburant et l'aire de lavage disposent chacun d'un séparateur à hydrocarbures spécifique.
- de vanne d'obturation, afin d'éviter le rejet d'eaux polluées dans les bassins (eaux d'extinction d'incendie par exemple). Les plateformes ont été équipées de bordures étanches afin de pouvoir confiner les effluents.

Par ailleurs, un bassin de confinement étanche de 670 m³ a été aménagé à proximité de l'entrepôt logistique (principale zone à risque d'incendie).

La zone de distribution de carburant ainsi que l'aire de lavage sont équipés de séparateurs à hydrocarbures spécifiques.

L'établissement dispose donc des installations de collecte, traitement et confinement des eaux issues de l'ensemble du site.

5.2 Sols

La possibilité de lessivage sur des matériaux potentiellement souillés par des hydrocarbures (huiles, graisses) est pris en charge par la plateforme étanche et la présence des séparateurs à hydrocarbures.

Ces terrains correspondaient auparavant à des terres agricoles. L'imperméabilisation du site réalisée avant le début des activités permet d'assurer l'absence d'impact sur les sols.

5.3 Air

Les activités réalisées ne sont pas à l'origine de rejets atmosphériques polluants. Ils proviennent principalement du trafic routier des camions et engins de manutention (environ 90 poids lourds desservant le site chaque jour).

Les opérations de broyage de déchets non dangereux resteront limitées (campagnes de broyage ponctuelles).

L'air de l'intérieur du local basculeur est aspiré, et traité par un système de filtration (filtres à manches) avant rejet en extérieur.

5.4 Milieux naturels protégés

Le site n'est pas localisé dans une zone naturelle protégée de type Zone Natura 2000, ZNIEFF, Réserve naturelle Régionale, Arrêté de biotope, Site inscrit ou classé.

La zone NATURA 2000 la plus proche est localisée à 700 m au Sud (*Ruisseau de la Corbie*).

Le principal risque d'impact envers cette zone correspond au rejet d'effluents aqueux pollués.

L'établissement n'a pas d'impact sur cette zone étant donné les différents aménagements existants (traitement de l'ensemble des eaux, capacité de confinement, suivi des rejets, ...).

5.5 Bruit

Les nuisances sonores sont liées :

- à la circulation des camions et engins de manutention,
- au fonctionnement des installations du bâtiment basculeur (dont dispositif de filtration d'air),
- aux opérations de manutention des déchets,
- au fonctionnement du broyeur.

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée lors du fonctionnement de toutes ces installations. Les mesures ont été réalisées en limites de propriété ainsi qu'au niveau des zones à émergence réglementée (habitations les plus proches).

Les valeurs mesurées sont conformes aux valeurs limites réglementaires. L'établissement n'est pas à l'origine de nuisances sonores pour les riverains les plus proches.

Conformément à la réglementation, les niveaux sonores sont mesurés tous les 3 ans.

5.6 Impact visuel

Un merlon végétalisé a été aménagé en périphérie des espaces visibles depuis l'extérieur (hauteur variant de 3 à 5 m), ou de plantations en bordure des voies de circulation de la zone industrielle.

La hauteur moyenne de stockage des conteneurs étant de 5 m, ces dépôts ne sont pas visibles depuis les voies de circulation extérieures ou les habitations (hormis depuis le portail d'accès).

5.7 Déchets

Les déchets produits par l'exploitation du site (hors déchets réceptionnés) sont limités et correspondent :

- aux matériaux d'emballages des produits reçus (films plastiques, polystyrène, ...)
- aux déchets de nettoyage des séparateurs à hydrocarbures,
- aux déchets des services administratifs.

Ces déchets, limités en quantité, suivent tous des filières de traitement ou valorisation agréées.

5.8 Transports

L'établissement est accessible depuis la *rue des Industries*, voie de desserte de la partie Sud de la Zone Industrielle.

Cette rue permet de rejoindre la RD 675 (axe SAINT MACLOU - BEUZEVILLE), puis l'autoroute A13, située à 3 km du site.

La majorité des poids-lourds desservant le site (90 par jour en moyenne) rejoint l'autoroute, sans traverser d'agglomération.

5.9 Conclusion

La principale activité menée par l'établissement (plateforme logistique) n'est pas à l'origine d'impacts notables sur l'environnement.

Le principal risque correspond à l'incendie des produits stockés, qui pourraient générer des rejets d'eaux d'extinction d'incendie potentiellement polluées.

Afin de prévenir ce risque, l'établissement a mis en place des moyens de protection incendie adaptés et des dispositifs de confinement (bassin étanche et zone de confinement sur la plateforme) pour éviter tout rejet d'effluents pollués vers le milieu naturel.

L'activité complémentaire de regroupement de déchets pourrait avoir un impact en cas de ruissellement de matériaux souillés. A ce titre, toutes les zones de stockage sont imperméabilisées et l'ensemble des eaux pluviales est traité par des séparateurs à hydrocarbures.